

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 636 promulguant les décrets n° 49-1579 du 10 décembre 1949 portant réorganisation du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis, et 49-1364 fixant le statut des auxiliaires de gendarmerie des territoires français d'outre-mer autres que l'Indochine.

n° 636

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret, du 20 mai 1003 portant règlement sur l'organisation et le service de la gendarmerie, modifié par le décret du 10 septembre 1935

Vu le décret du 10 décembre 1940 portant réorganisation du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° Le décret n° 49-1579 du 10 décembre 1949 portant réorganisation du détachement de gendarmerie de la Côte française des Somalis (J. O. R. F. du 13 décembre 1949, page 11986) ; 2° Le décret nu 49-1364 du 2 août 1949 fixant le statut particulier des auxiliaires de gendarmerie des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine (J. O. R. F. du 7 octobre 1949, page 10008). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.